



# ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE BAS-INTYAMON - GRANDVILLARD

## Projet pédagogique

Ce projet pédagogique suit les recommandations du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ).

Il est le fruit du travail d'une équipe, de nombreuses réflexions, de discussions, d'ajustements autour des valeurs et principes éducatifs auxquels nous avons décidé d'adhérer. Il est l'expression d'une intention, d'un désir et d'un engagement pour les enfants dont nous avons la charge. Il représente ce vers quoi on tend. Il est nourri de théories et d'expériences et s'adresse aux enfants en âge de lire, aux parents, au personnel de l'accueil, au SEJ ainsi qu'aux conseillers communaux en charge de l'accueil.

Le *règlement d'application* complète ce document, de même que le *protocole d'urgences Santé*.

### 1. L'équipe éducative

#### 1.1 Composition de l'équipe

Responsable de l'AES                      Sonia Pharisa (079 447 21 19)

Assistantes                                      Françoise Jungo  
    Catherine Grandjean  
    Martine Wright

**Contact AES : 079 721 78 64 / [aes@bas-intyamont.ch](mailto:aes@bas-intyamont.ch)**

## 1.2 Tâches de l'équipe éducative et rôle de la responsable

L'équipe éducative apporte une sécurité physique et mentale en aménageant un cadre et des règles de vie claires et collectives, essentielles pour rendre le vivre ensemble agréable. Elle s'assure de la pertinence de ces règles et organise leur mise en place. Elle écoute activement les enfants et s'engage à rechercher avec chacun une solution à ses difficultés.

1. Vérifier au début de la tranche horaire que tous les enfants inscrits sont présents. En cas d'absence non annoncée, respecter et appliquer la procédure du règlement d'application concernant l'accueil extrascolaire
2. Prendre connaissance et transmettre toutes les informations reçues durant la journée (verbales, cahier de bord, messages, emails, téléphones)
3. Viser les informations figurant dans le cahier de bord
4. Collaborer harmonieusement avec les autres intervenantes et respecter les consignes transmises
5. Participer aux animations prévues et veiller à leur bon fonctionnement
6. Participer à la préparation et à la distribution des repas et des collations
7. Participer aux rangements et au nettoyage à la fin de chaque tranche horaire
8. Participer à la décoration de la structure d'entente avec la responsable
9. Faire preuve de souplesse et de disponibilité, dans la mesure du possible, pour effectuer des remplacements occasionnels
10. Participer aux colloques et aux formations proposées

La responsable gère et veille au bon déroulement de la journée. Elle coordonne les activités de ses collaboratrices, organise, planifie et contrôle les tâches de l'équipe éducative. Elle assure le lien et gère les relations avec les autres acteurs impliqués dans l'éducation de l'enfant (parents, enseignants, ...).

## 1.3 Echanges – formations (colloques, entretiens, ...)

Un colloque mensuel permet aux intervenantes de faire le point, de se questionner quant au choix des actions éducatives. Le colloque est aussi le moment de se remettre en question, de verbaliser les ressentis et de les partager. C'est un moment de construction, une participation active est attendue de chacune.

- ✓ *Chaque enfant est-il heureux à l'AES ? Et nous ?*
- ✓ *Quelles sont nos interpellations, nos interrogations, nos difficultés ?*
- ✓ *Quel projet mettre en place afin de gérer une situation difficile ?*
- ✓ *Quelle attitude adopter face à un enfant qui nous pose problème ?*
- ✓ *Quels seraient les changements dans l'organisation qui permettraient de donner encore plus d'attention à l'enfant ?*
- ✓ *Comment préciser encore plus clairement les consignes à l'enfant afin d'être mieux entendu ?*
- ✓ ...

Le colloque permet également d'organiser, de préparer un projet particulier, une réunion de parents ou tout autre événement.

Un temps de debriefing journalier, informel, après le départ des enfants permet aux intervenantes d'échanger pour se décharger d'éventuelles tensions, de faire le point.

*Travailler en équipe, c'est partager cette richesse incroyable apportée par la mise en commun de perceptions différentes ou par des conduites variées. (Jacques Salomé)*

## 2. Orientations pédagogiques du lieu d'accueil

### 2.1 Cadre de l'accueil

Notre accueil se situe dans un endroit spacieux et lumineux au rez-de-chaussée de l'établissement scolaire d'Estavannens. Les enfants sont accueillis au sein d'une grande pièce où ils peuvent évoluer en sécurité sous l'œil de l'équipe éducative. La salle permet d'accueillir 22 enfants. Pour les repas de midi qui comptent plus de 22 enfants, la salle contigüe est à disposition.

La salle d'accueil est organisée en plusieurs coins afin que les activités se déroulent harmonieusement.

L'accueil bénéficie de la place de jeux de l'école qui est utilisée selon l'organisation prévue.

Les enfants sont accueillis de 06h30 à 18h00 selon les tranches horaires ci-dessous.

|         | Lundi       | Mardi       | Mercredi    | Jeudi       | Vendredi    |
|---------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Unité 1 | 06h30-08h00 | 06h30-08h00 | 06h30-08h00 | 06h30-08h00 | 06h30-08h00 |
| Unité 2 | 08h00-11h35 | 08h00-11h35 | 08h00-11h35 | 08h00-11h35 | 08h00-11h35 |
| Unité 3 | 11h35-13h35 | 11h35-13h35 | 11h35-13h35 | 11h35-13h35 | 11h35-13h35 |
| Unité 4 | 13h35-15h15 | 13h35-15h15 | 13h35-15h15 | 13h35-15h15 | 13h35-15h15 |
| Unité 5 | 15h15-18h00 | 15h15-18h00 | 15h15-18h00 | 15h15-18h00 | 15h15-18h00 |

### 2.2 Valeurs pédagogiques : *Le bien-être de l'enfant au centre de notre projet*

Notre accueil se veut un lieu de vie où les notions de respect, de plaisir et d'autonomie sont mises en pratique dans tous les actes et choix pédagogiques du quotidien. L'accueil veille à tenir compte des besoins fondamentaux des enfants de 1<sup>H</sup> à 8<sup>H</sup> :

- ✓ Besoins physiologiques  
*Se nourrir de manière équilibrée dans un environnement adapté, se reposer, jouer, s'approprier l'espace, faire des activités variées*
- ✓ Besoin de sécurité  
*Être entouré, entendu, compris et protégé, avoir des limites claires et justes, être reconnu en tant qu'individu unique dans un environnement stable et sécurisant*

- ✓ Besoins sociaux  
*Besoin d'appartenir à un groupe, de se sentir impliqué dans la vie collective, d'échanger et se confronter à l'autre, à la différence*
- ✓ Besoins de considération  
*Être écouté, reconnu et valorisé, renforcer son estime de soi dans un contexte sécurisant, être accompagné dans sa construction psychique, avoir accès à des outils spécifiques pour exprimer ses émotions, pour les reconnaître et les nommer, être respecté dans son développement et son rythme propre*
- ✓ Besoin de grandir  
*Tendre à une autonomie toujours plus grande, se responsabiliser face à ses pensées, ses actes, évoluer dans un cadre sécurisant pour oser essayer*

Le personnel de l'accueil veille à identifier les besoins de chaque enfant, à leur apprendre la tolérance, le partage, l'amitié et le respect afin de mieux vivre ensemble. L'enfant peut être intimidé, avoir des craintes, ou au contraire être très sûr de lui. Tout ceci doit être pris en compte par les intervenantes, qui aident les enfants à trouver leur place, à développer l'entraide afin de créer une harmonie et de valoriser chacun. Tout enfant doit avoir du plaisir tout en gardant un cadre éducatif adapté à son âge.

### **2.3 Repas**

Le déjeuner, le dîner et le goûter sont pris en commun. Les repas sont équilibrés, toujours accompagnés de fruits /ou légumes. Le personnel motive les enfants à goûter de tout mais ne force pas à manger. Il se soucie d'une bonne tenue à table (choix du vocabulaire, propreté, tenue, respect des autres et des aliments). Le repas est un moment fort du temps de midi. Les intervenantes veillent à créer, par leur attitude, une atmosphère calme et propice aux échanges et aux découvertes culinaires.

Après les repas, les enfants se brossent les dents. Chaque enfant se charge d'amener son dentifrice et sa brosse à dents.

### **2.4 Devoirs**

Les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs s'ils le désirent. L'équipe éducative met à disposition un espace calme et propice au travail. Elle veille à ce que l'enfant ne soit pas dérangé. Les devoirs ne sont pas corrigés par les intervenantes.

### **2.5 Activités récréatives**

Jouer est un besoin fondamental chez l'écolier.

Des activités sont proposées par le personnel de l'accueil :

- ✓ Le jeu libre  
*Partant du constat que nos écoliers font des activités essentiellement dirigées en classe, le jeu libre, organisé par l'enfant lui-même, a une place prépondérante dans notre accueil. Il est soutenu par du matériel mis à disposition (dînettes, poupées, déguisements, figurines, ...).*
- ✓ Le bricolage  
*Dirigées ou non, les activités créatrices (peinture, pâte à modeler, perles, ...) permettent de libérer les tensions et de donner libre cours à sa créativité.*
- ✓ Les jeux de construction  
*Légos, Kapla, plots en bois permettent aux enfants de relever des défis de toutes sortes. La collaboration et l'esprit d'entraide s'en trouvent améliorés.*
- ✓ Les jeux de société  
*L'apprentissage du respect des règles et de la patience sont autant d'expériences qui construisent l'identité sociale et citoyenne de l'enfant (cartes, jeux de l'oie, etc.).*
- ✓ La danse  
*Bouger, se détendre par le mouvement et exercer sa coordination sont des besoins essentiels après une journée de cours.*
- ✓ La cuisine  
*Pour le plus grand plaisir de tous et en fonction des disponibilités, gâteaux d'anniversaire et autres délices sont confectionnés avec tous les intéressés.*

Les enfants peuvent se détendre ou jouer librement. Les intervenantes veillent à ce que l'enfant ne s'isole pas. Si le temps le permet, les enfants ont la possibilité de jouer à l'extérieur, dans la cour de l'école, sous la responsabilité d'une intervenante.

## **2.6 Relations parents – équipe de l'accueil – enseignants – commune**

Le personnel veille à établir une relation de confiance entre les parents en se rendant disponible et à l'écoute. Confier son enfant à un tiers n'est pas un acte anodin. Pour qu'un enfant se sente en sécurité, il est nécessaire que ses parents le soient aussi. Un positionnement professionnel est nécessaire pour que la confiance et la complémentarité soient rendues possible. Les parents ont la possibilité de s'adresser aux intervenantes **le matin** pour communiquer des informations liées à l'état de leur enfant, qu'elles soient organisationnelles, émotionnelles ou médicales. Le personnel communique les observations et les éventuels manquements des enfants sans tarder afin qu'une solution puisse être trouvée dans un climat positif. Les intervenantes font équipe avec le parent, contribue à maintenir une entente constructive et bénéfique à l'enfant. Le personnel de l'accueil est astreint à un devoir de confidentialité et ne discute des questions relatives à l'enfant uniquement avec les parents concernés. Les parents sont invités à venir visiter l'accueil avant d'y placer leur enfant.

Une bonne collaboration avec le directeur d'école et les enseignants est nécessaire et cruciale pour une bonne prise en charge de l'enfant. Les intervenantes sont toujours prêtes à collaborer avec des acteurs externes (services auxiliaires, pédiatres, thérapeutes, ...).

Le comité de l'AES soutient l'équipe de l'accueil et peut être amené à s'investir dans des situations problématiques et à prendre des mesures adéquates.

## **2.7 Inclusion d'enfants aux besoins particuliers - troubles du comportement**

L'inclusion signifie que tous les enfants, quelques soient leurs caractéristiques personnelles, peuvent accéder à l'accueil. En ce sens, toute activité est centrée sur les solutions qui pallient aux difficultés de l'enfant et au soutien individualisé pour qu'il puisse s'intégrer au groupe.

L'accueil des élèves atteints de graves troubles du comportement peut s'envisager sous condition. Une prise de conseil auprès du réseau en charge de l'enfant est demandée. L'enfant concerné ne doit en aucun cas se mettre en danger et mettre en danger les autres élèves de l'AES.

Les enfants aux besoins éducatifs particuliers sont, d'une part ceux qui souffrent de déficiences intellectuelles, motrices, sensorielles ou d'autres troubles avérés par un spécialiste. Les intervenantes observent attentivement tous les enfants et les soutiennent dans leur développement.

La coopération et les échanges d'informations entre l'AES et l'école sont primordiaux pour une prise en charge coordonnée répondant aux besoins spécifiques de l'enfant.

## **2.8 Santé – sécurité**

Afin de maintenir une bonne hygiène au sein de l'accueil, les enfants se lavent les mains à l'arrivée à l'AES, avant et après les repas, après leur passage aux toilettes.

Les enfants sont tenus de respecter les règles de sécurité mises en place. Celles-ci sont répétées quotidiennement (se déplacer en marchant, sans crier, sans bousculer).

Lors de l'inscription de l'enfant, les parents donnent les coordonnées du médecin traitant et signalent toute allergie. Les médicaments transmis par les parents sont donnés uniquement avec décharge et ceux-ci sont tenus sous clés. Une attention est portée à la date de péremption du médicament.

Une trousse de premier secours est à disposition du personnel, avec du désinfectant et des pansements. S'y trouve aussi du produit anti-tiques, pour les sorties en forêt.

Les numéros d'urgence sont affichés bien en vue au-dessus du bureau de la responsable et un classeur contenant les numéros de tous les parents et personnes à contacter en urgence est disponible. Le *protocole d'urgence Santé* est à disposition et bien en vue sur le bureau de la responsable.

Un cartable de crise est à disposition des intervenantes.

## **2.9 Attitudes de l'adulte face aux sanctions et aux punitions**

Les règles de la collectivité sont réfléchies, établies sur la base de références théoriques adaptées et sont nécessairement connues de tous et appliquées par tous. Les limites doivent être claires, précises et simples. Il ne suffit pas de les imposer mais d'énoncer explicitement les règles, les limites et les attentes, de les dire et de les répéter. Donner du sens à la règle est essentiel si l'on souhaite que l'enfant puisse l'intégrer durablement. Lorsqu'un enfant ne respecte pas les consignes, les intervenantes lui demandent de quitter le groupe pour avoir une discussion avec lui. Au besoin, on lui demande de présenter ses excuses et de réparer son tort.

*Etabli le 30 septembre 2015  
Modifié par l'équipe de l'accueil  
et validé par le comité de l'AES le 11 mai 2022*